

**ICPE - SLN - TDESI\_0931 Nouveau parc à boues - Proposition d'arrêté complémentaire**

A : g.poilve, p.gugliermina  
Cc : Justin PILOTAZ, Didier LE-MOINE

31/07/2014 14:47

Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint le projet d'arrêté autorisant votre société à exploiter une installation de regroupement et de traitement des boues souillées aux hydrocarbures située sur le site SLN de Doniambo - commune de Nouméa :

Conformément à l'article 413-21 du Code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit sur ce projet d'arrêté.

Bien cordialement,



 Avant d'imprimer, ayez une pensée pour notre environnement